

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE THUIN VILLE DE CHIMAY

ANNEXE 26

(Art.335)

AVIS

URBANISME

L'Administration Communale de la Ville de Chimay fait savoir que Messieurs Vincent et Johnny THONET, chemin Vert, n° 3 à 6 460 – Chimay, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un terrain sis à 6 460 – Chimay, rue Van Humbeeck, n° 13, actuellement cadastré section D n°s 415 p10, r10 et s10.

Le projet consiste en la démolition et la construction d'une surface commerciale et de deux appartements et présente les caractéristiques suivantes (1) : enquête réalisée en vertu de l'article 330, 2° du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine - surface totale avant les travaux : 688 m² ; après les travaux : 784 m² - volume total avant les travaux : 3 904,1 m³ ; après les travaux : 3 609,9 m³ - nombre de logements avant les travaux : 1 - après les travaux : 2.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins du 17/05/2007 au 1/06/2007.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 1/06/2007, à onze heures au Service des Travaux de la Ville de Chimay, la Place, n°132 à 6 464 – Chimay (Forges) – tél. 060/21.10.61 et fax. 060/21.40.99 - (2).

Le dossier peut être consulté à (2) cette même adresse, du lundi au vendredi entre 9 et 11 heures, ainsi que les lundi et mercredi de 16 à 18 heures.

A CHIMAY, le 10 mai 2007.

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

J. Van Tongelen.

D. Danvoye.